ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7 ET 8 DECEMBRE 2011, OTTAWA, ON

Résolution n° 64/2011

TITRE :	Soutien à l'égard d'un comité d'examen mixte négocié dans la région de Matawa
OBJET :	Développement des ressources
PROPOSEUR(E) :	Stan Beardy, mandataire, Première Nation d'Eabametoong, Ont.
COPROPOSEUR(E) :	Norm Hardesty, Chef, Première nation crie de Moose, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations de Matawa ont le droit de préserver et de protéger l'environnement et la capacité productrice de leurs terres ou territoires et ressources. Les États doivent établir et mettre en œuvre des programmes d'assistance à l'intention des peuples autochtones, sans discrimination d'aucune sorte (article 29 de la DNUDPA);

B. Les Chefs des Premières Nations de Matawa approuvent tout projet d'exploitation minière à condition qu'il fasse l'objet de la diligence requise à l'égard de l'environnement et d'un consentement préalable donné librement en connaissance de cause par les citoyens des Premières Nations;

C. Les Premières Nations de Matawa ont demandé à ce qu'une évaluation environnementale soit effectuée par un comité d'examen mixte négocié afin d'exercer la diligence requise dans l'évaluation de l'incidence environnementale du projet d'exploitation minière et des infrastructures connexes dans la région de Matawa;

D. Les Premières Nations de Mushkegowuk ont soutenu les Premières Nations de Matawa dans leurs efforts en vue la mise sur pied d'un comité d'examen mixte négocié.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Le gouvernement du Canada souhaite seulement soutenir une évaluation environnementale globale, qui accélèrerait l'exercice par l'intermédiaire d'un processus principalement fondé sur l'analyse de documents, et ne prévoit pas de consultations d'envergure auprès des communautés.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations de soutenir les Premières Nations de Matawa dans leurs efforts consistant à demander au gouvernement du Canada d'appuyer la mise sur pied d'un comité d'examen mixte négocié dans leur région en ce qui a trait à l'exploitation minière et les infrastructures connexes.

2. Exigent que le comité d'examen mixte négocié soit encadré par un protocole d'entente conclu entre chaque Première Nation, le Canada et l'Ontario, qui pourrait contenir les éléments suivants selon les directives particulières de chaque Première Nation :

   - Processus de désignation des tâches du comité :
     - l'examen des effets particuliers sur l'environnement,
     - les autres infrastructures et l'environnement régional,
     - les effets directs et cumulés de l'activité d'exploitation sur les valeurs culturelles et les situations socioéconomiques,
     - les besoins des membres actuels et futurs des Premières Nations de Matawa;

   - Des audiences au sein des Premières Nations durant le processus d'évaluation environnementale et des moyens pour assurer la traduction orale et écrite dans nos langues;
   - La prise en compte des connaissances et points de vue des Premières Nations de Matawa dans le processus d'évaluation environnementale;
   - Un financement et un calendrier adéquats, ainsi que la prise en compte de processus connexes correspondant aux besoins des Premières Nations;
   - Une clause de mise en œuvre conjointe s'appliquant au Canada, à l'Ontario et aux Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL